

Séance du 14 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	23
Date de la convocation		
06/03/2025		
Date d’Affichage		
17/03/2025		

DCM N° 2025-09

L’an deux mil vingt-cinq

Et le quatorze mars

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUSAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M.FABRIZY Bernard a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

M.LECA Jean Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI-PIACENTINI Céline

6 Absents : MALAFRONTÉ Christine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, NAPPO Michelle, FICO Aurélie, MARTEL Enzo

Monsieur BATTESTI Gilles est nommé secrétaire.

Objet de la délibération :  
Information : Synthèse  
annuelle 2024 – Chambre  
Régionale des Comptes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.243-9,  
Monsieur Louis POZZO DI BORGIO présente la synthèse annuelle 2024 de la  
Chambre Régionale des comptes qui reprend les suites données par la Collectivité  
aux observations de la Chambre formulées en 2023,  
Il souligne que ce document, délibéré par la Chambre Régionale des Comptes le  
21 janvier 2025, expose que la commune de Furiani a donné une suite favorable  
aux dix recommandations qui lui étaient adressées.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE**

- de la synthèse annuelle 2024 de la Chambre Régionale des Comptes et de la réponse favorable par la commune de Furiani aux dix recommandations qui lui étaient adressées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI

